

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2022 DELIBERATION N° 2022-104

L'an deux mille vingt-deux, le 30 du mois de mai à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 24 mai 2022, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François EGRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35

Nombre de conseillers présents : 26

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de conseillers votants : 34

Etaient Présents: Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOUI, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Cihan KARA, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Claudine CHAPRON, Marjorie CARVEL, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Florence DAMET, Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Jean-Pierre BERTEAU, Fabrice DELAUNE, Christine HERAUD.

Absents ou excusés ayant donné pouvoir: Patrice BUQUET ayant donné pouvoir à Monsieur Jérémy RINGOT, Gérard CASTAIGNEDE ayant donné pouvoir à Monsieur Max GUICHARD, Seye SENE ayant donné pouvoir à Madame Laïla MERJOUI, Ludovic ARMOËT ayant donné pouvoir à Monsieur Michaël DAVID, Fatiha BARKA ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Marc SIMOUNET, Saïd SAÏDANI ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique ASTIER, Léa RAINIER ayant donné pouvoir à Madame Ingrid LAFON, Philippe TARDY, Yannick POULET ayant donné pouvoir à Monsieur Olivier COMMARIEU.

Objet | <u>Ludo-Médiathèque – Demande de subvention auprès du Centre</u> National du Livre

Le Centre National du Livre, dans le cadre du Plan de relance initié par le Gouvernement, propose une aide exceptionnelle liée à la relance des bibliothèques.

Cette aide a pour objet de soutenir l'acquisition de livres imprimés auprès de libraires locaux indépendants.

La ludo-médiathèque de Cenon veille à enrichir chaque année ses collections tout en travaillant avec des librairies locales. Ainsi, pour l'année 2022, le budget dédié à l'acquisition de nouveaux ouvrages s'élève à 29 780 €.

Dans ce cadre, l'aide exceptionnelle proposée par le Centre National du Livre représenterait 7 445 €, soit 25% du coût du projet d'acquisition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par, 34 voix pour 0 abstention 0 voix contre

Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Centre National du Livre pour un montant de 7 445 € et à signer tous les documents s'y référant.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents.

Jean-François EGRON

Maire de Cenon

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20220530-2022-104-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/06/2022 Publication : 10/06/2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.